



SAINT-CYR-L'ÉCOLE[®]
(VELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
ENDATE DU 3 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON (à partir de 20h10 au cours de l'examen du procès-verbal de la séance du 6 février 2024), M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à M. Christophe CAPRONI, Mme Marie LITWINOWICZ pouvoir à M. Nicolas FARRÉ, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à M. Isidro DANTAS

Membre du Conseil Municipal absent lors de l'examen du point n° 17 inscrit à l'ordre du jour :
M. Yves JOURDAN

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32

Réf: 2024/04/17 - OBJET : Convention de mécénat dans le cadre de l'organisation des Cyr'Olympiades 2024

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2121-29 et L.2242-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'organisation par la commune de Saint-Cyr-l'École de la 3^{ème} édition des Cyr'Olympiades du 24 au 28 juin 2024, sur le territoire communal,

Considérant la proposition d'action de mécénat de la société EIFF ILE DE France, qui souhaite contribuer au bon déroulement de cette manifestation sportive,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240403-2024-04-17-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024
ACE ENERGIE SYSTEMES -

Considérant qu'en application de l'article L.2242-1 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de statuer sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune et qu'il est proposé à l'assemblée communale d'accepter la proposition d'action de mécénat en faveur de la commune à l'occasion de l'organisation la 3^{ème} édition des Cyr'Olympiades, se traduisant par le financement par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – ILE DE France, d'une prestation assumée par la ville, et d'habiliter Madame le Maire à signer la convention de mécénat afférente avec la société susmentionnée.

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Accepte avec 32 voix pour la proposition d'action de mécénat en faveur de la commune, se traduisant par le financement par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – ILE DE France, d'une prestation assumée par la commune, à l'occasion de la manifestation sportive « Les Cyr'Olympiades 2024 ».

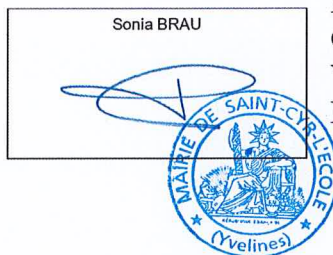
Article 2 : Habilité le Maire à signer avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – ILE DE France la convention de mécénat afférente, suivant le modèle ci-joint.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 10 AVR. 2024
et par publication en ligne le :
10 AVR. 2024

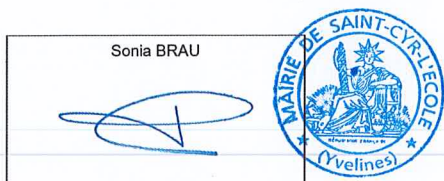
Saint-Cyr-l'École,
le : 10 AVR. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand
Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Le 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240403-2024-04-17-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024